Conseil du Cheval
Ile de France

Assemblée Générale Ordinaire
26 juin 2023
Hippodrome de Rambouillet

Procès-Verbal

Le 26 juin 2023 à 10h30, les membres de l'Assemblée Générale du Conseil du Cheval d'Ile de France se sont réunis à l'Hippodrome de Rambouillet, sur convocation écrite du Président en date du 2 juin 2023.
Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents.
Les membres ayant transmis leurs pouvoirs ont été annotés également. (Liste des membres présents en annexe)

Monsieur François LUCAS préside la séance.

Nombre total des associations présentes/représentées	13
Nombre total de voix	540

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour.

1. ***Approbation du PV (AG 2022)***

2. ***Situation financière du CCIDF***
   - *Compte de résultat*
   - *Budget prévisionnel*

3. ***Appel à cotisations***

4. ***Point filière cheval***
   Dossiers Fonds Eperon
   Equi – Fumier
   Qualit'Equidés

5. ***Les JOP – Versailles 2024***
6. ***Le pentathlon moderne***
7. ***Centre Équestre Lycée Agricole de St Germain en Laye***
8. ***Le Haras des Bréviaires***
9. ***L'interprofession***
10. ***Questions diverses***

Adresse : 56 rue des Renaudes-75017 PARIS
Association déclarée à la Sous-Préfecture de Boulogne-Billancourt le 7 mai 2002 sous le n° 47013956
SIRET : 442 695 441 00018 - APE : 913E
Téléphone : 01 47 66 34 52 - Télécopie : 01 42 67 08 51 - Messagerie internet : conseilduchevalidf@gmail.com

Conseil du Cheval
Ile de France

Résolution n°1 : Approbation du PV – AGO 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 : Situation financière du CCIDF

- Présentation par Melle SERIS Rachel, chargée de mission au Conseil du Cheval.

Approbation des comptes (Compte de résultats et budget prévisionnel) par les membres présents.
Compte de résultats 2022 : 70 370 € - Compte de résultats joint en annexe
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2023 : 78 103€ - budget joint en annexe
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3 : Appel à cotisation – Adhérents Conseil du Cheval

Tarif exigible au 1er septembre 23 : 10€ par voix.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(Tableau des membres du CC IDF en annexe)

Résolution n°4 : Point Filiére Cheval en Ile de France (résolution sans vote)

- OLIVIER Claire/SERIS Rachel, chargées de mission au Conseil du Cheval

- Dossier Fonds Eperon
- Equi- Fumier
- Qualit'Equidés

Présentation en annexe.

Résolution n°5 : Les JO d'Équitation à Versailles (Résolution sans vote)

Présentation du projet par le Président, Monsieur François LUCAS. L'accent est mis sur le nécessité d'assurer la pérennité des infrastructures, telles que formulées dans le dossier de candidature de Paris JOP 2024 et acceptées par le CIO

Adresse : 56 rue des Renaudes-75017 PARIS
Association déclarée à la Sous-Préfecture de Boulogne-Billancourt le 7 mai 2002 sous le n° 47013956
SIRET : 442 695 441 00018 - APE : 913E
Téléphone : 01 47 66 34 52 - Télécopie : 01 42 67 08 51 - Messagerie internet : conseilduchevalidf@gmail.com

Conseil du Cheval
Ile de France

Résolution n°6 : Le Pentathlon Moderne (Résolution sans vote)

Les médias et associations de lutte de protection des animaux s'étant saisis du dossier de derniers Jeux de Tokyo ; il appartient aux professionnels de la filière de rester vigilant sur les questions en lien avec le BEA.

Résolution n°7 : Centre Équestre/Lycée Agricole de St Germain en Laye (Résolution sans vote)

État des lieux présenté par le Président.
Le site est actuellement à l'abandon. Le CCIDF reste sans réponse face à ses nombreuses sollicitations portant sur la réhabilitation du site.
Pour rappel l'IDF détient à ce jour le taux de pénétration le plus faible de France.

Résolution n°8 : Le Haras des Bréviaires(résolution sans vote)

État des lieux présenté par le Président.
L'objectif pour le CC IDF est de développer un projet collectif FILIERE, conformément à l'objet de ses statuts.

Résolution n°9 : L'interprofession (Résolution sans vote)

Présentation du projet par le Président, Monsieur François LUCAS. Le Président rappelle la nécessité de fédérer l'ensemble des acteurs au sein d'une même entité

Questions diverses :

Sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 13h20.

Le Président
François LUCAS

Adresse : 56 rue des Renaudes-75017 PARIS
Association déclarée à la Sous-Préfecture de Boulogne-Billancourt le 7 mai 2002 sous le n° 47013956
SIRET : 442 695 441 00018 - APE : 913E
Téléphone : 01 47 66 34 52 - Télécopie : 01 42 67 08 51 - Messagerie internet : conseilduchevalidf@gmail.com